

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

**MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE**  
**ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 8 JUILLET 2015**

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 8 juillet 2015 à 8h30, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Monsieur Richard Perreault, Maire	Ville de Blainville
Madame Madeleine Cordato, Mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Denis Bourgeois, Conseiller	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Ramez Ayoub, Maire	Ville de Lorraine
Madame Madeleine Leduc, Mairesse	Ville de Rosemère
Madame Sylvie Surprenant, Mairesse	Ville de Sainte-Thérèse
Monsieur Guy Charbonneau, Maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Paul Larocque, Maire de la Ville de Bois-des-Filion.

**Sont également présents :**

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général MRC de Thérèse-De Blainville

2015-07-129

**OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée**

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Ramez Ayoub  
Maire Ville de Lorraine

**QUE** l'assemblée statutaire du mercredi 8 juillet 2015 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Après avoir terminé les discussions pour le comité plénier, les maires reprennent les délibérations quant à la présente réunion, suite à sa réouverture par monsieur le préfet.

2015-07-130

**OBJET: Adoption – Ordre du jour**

Il est proposé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse Ville de Boisbriand  
appuyé par Monsieur Richard Perreault  
Maire Ville de Blainville

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance, les sujets en gras représentent des ajouts suite à l'envoi du projet d'ordre du jour. .

1. **OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2015**
4. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL**
  - 4.1. **Dépôt** - Liste de la correspondance au 8 juillet 2015
  - 4.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 18 juin au 8 juillet 2015
  - 4.3. **Dépôt** – Rapport d'activités du directeur général – Mois de Juin 2015
5. **AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE**
  - 5.1. **Résolution** - Demande d'émission de certificat de conformité
    - i) Boisbriand : RV-1441-029 et RV-1441-035
    - ii) Sainte-Anne-des-Plaines : #860-51.R; 860-53



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- 5.2. **Résolution** – Rivière aux Chiens – Campagne de mesure des hauteurs d'eau sur la Rivière aux Chiens – Octroi de contrat de services
6. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC**
  - 6.1. **Résolution** – Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC et le MAMOT – Autorisation de signature
  - 6.2. **Résolution** – Avenants à l'entente de gestion du Fonds local d'investissement (FLI)
  - 6.3. **Résolution** – Désignation de Madame Madeleine Leduc, Mairesse Ville de Rosemère à titre de déléguée de la MRC auprès du Comité FLI (Fonds local d'investissement)
7. **DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS**
  - 7.1. **Résolution** – Équipement métropolitain – Demande d'un tarif préférentiel pour les membres de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
8. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2015-07-131

**OBJET: Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2015**

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau  
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
appuyé par Madame Madeleine Leduc  
Mairesse Ville de Rosemère

**QUE** l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue par les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le 17 juin 2015, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2015-07-132

**OBJET: Dépôt de la liste de la correspondance au 8 juillet 2015**

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 8 juillet 2015 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2015-07-133

**OBJET: Adoption des comptes payés et à payer du 18 juin au 8 juillet 2015**

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc  
Mairesse Ville de Rosemère  
appuyé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 18 juin au 8 juillet 2015 inclusivement, répartis comme suit : 25 181.85 \$ payés et 30 270.13 \$ à payer pour un grand total 55 451.98 \$ soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2015-07-134

**OBJET: Dépôt du rapport d'activités du directeur général – Mois de juin 2015**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, le rapport d'activités pour le mois de juin 2015 du Directeur général et Secrétaire-trésorier.



N° de résolution  
ou 2015-07-135

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**OBJET: Avis de conformité  
Amendement à la réglementation d'urbanisme des Municipalités de  
Boisbriand et Sainte-Anne-des-Plaines**

**ATTENDU QUE** les Municipalités de Boisbriand et Sainte-Anne-des-Plaines ont présenté des demandes d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soient les règlements : Boisbriand : RV-1441-029 & RV-1441-035; Sainte-Anne-des-Plaines : 860-51.R et 860-53 pour étude et approbation de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit dans les 120 jours de la transmission du règlement, l'examiner et vérifier la conformité du règlement aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**ATTENDU QUE** les modifications apportées par le présent règlement sont :

### **Boisbriand RV-1441-029**

**ZONAGE :** Règlement modifiant le règlement de zonage RV-1441 et ses amendements afin de :

- **REPLACER** dans la section « RAPPORTS » des « NORMES SPÉCIFIQUES », en regard de la norme « Plancher/terrain maximal » :
  - a) Dans la première colonne, de « 0,2 » par « 0,6 »;
  - b) Dans la deuxième colonne, de « 0,25 » par « 0,7 »;
  - c) Dans la troisième colonne, de « 0,25 » par « 0,7 ».

### **Boisbriand RV-1441-035**

**ZONAGE :** Règlement modifiant le règlement de zonage RV-1441 et ses amendements afin de :

- **REPLACER** l'article 18 du Règlement RV-1441;
- **REPLACER** le titre de l'article 22;
- **REPLACER** l'article 22 du règlement.

### **Sainte-Anne-des-Plaines 860-51.R**

**ZONAGE :** Règlement modifiant le règlement de zonage 860 et ses amendements afin de :

- **MODIFIER** l'article 188 du chapitre 5 concernant l'implantation d'une piscine extérieure;
- **ABROGER** l'alinéa b) du premier paragraphe à l'article 188 du chapitre 5 concernant l'implantation d'une piscine extérieure;
- **MODIFIER** le paragraphe 3) de l'article 188 du chapitre 5 concernant l'implantation d'un tremplin, d'une glissoire ou d'une promenade;
- **MODIFIER** l'article 189 du chapitre 5 concernant la hauteur d'un équipement rattaché à une piscine et une plate-forme;
- **ABROGER** l'article 1190 du chapitre 11 concernant les roulettes, bateaux dans les zones habitations et publics;
- **AJOUTER** une disposition à l'article 380 du chapitre 5 concernant les endroits autorisés à l'entreposage et au stationnement de matériel de récréation;
- **AJOUTER** une note au tableau de l'article 121 concernant l'entreposage et le stationnement du matériel de récréation;
- **MODIFIER** le tableau de l'article 412 intitulé « Tableau des usages, bâtiments, constructions autorisées dans les cours » de manière à ajouter une référence dans la colonne « cours latérale et avant secondaire » pour l'aire de chargement;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- **AJOUTER** une note particulière à la grille des usages et des normes de la zone H701 pour les terrains d'angle;
- **RETIRER** les mots « de même qu'une (1) douche par six (6) groupes-campeurs » à la fin de l'article 1165 sur les installations septiques;
- **AJOUTER** au chapitre 2 Terminologie, la définition du mot pipeline;
- **ABROGER** le 5<sup>e</sup> alinéa des articles 620, 814 et 1030 concernant les conditions de validité d'une demande d'exemption de fournir des cases de stationnement.

### Sainte-Anne-des-Plaines 860-53

**ZONAGE** : Règlement modifiant le règlement de zonage 860 et ses amendements afin de :

- **REEMPLACER** le quatrième (4<sup>e</sup>) alinéa de l'article 279, concernant les usages complémentaires par un nouveau libellé;
- **CORRIGER** l'expression « habitation de ferme » à l'article 48;
- **REEMPLACER** l'article 1225 sur les enseignes sur terrains d'angle;
- **MODIFIER** la grille des usages et normes de la zone H104 pour autoriser les habitations unifamiliales isolées, jumelées et contiguës;
- **MODIFIER** les limites de la zone commerciale C918 de manière à agrandir la zone résidentielle H919.

Il est proposé par            Madame Sylvie Surprenant  
   Mairesse Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par                    Monsieur Ramez Ayoub  
   Maire Ville de Lorraine

**QUE** les amendements à la réglementation d'urbanisme des Municipalités de Boisbriand et Sainte-Anne-des-Plaines soient les règlements : Boisbriand : RV-1441-029 & RV-1441-035; Sainte-Anne-des-Plaines : 860-54.R & 860-53; soient et sont réputés conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Thérèse-De Blainville et aux dispositions de son document complémentaire;

**QUE** le directeur général soit et est autorisé à émettre les certificats de conformité à l'égard de ces règlements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2015-07-136

**OBJET:**            Rivière aux Chiens – Campagnes de mesure des hauteurs d'eau sur  
   la Rivière aux Chiens – Octroi de contrat de services

Comme monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, siège au conseil d'administration du COBAMIL, ce dernier s'est retiré des délibérations.

**ATTENDU** l'étude de modélisation et caractérisation des dynamiques d'inondation du bassin versant de la Rivière aux Chiens;

**ATTENDU QUE** c'est la firme *JFSA Experts-conseils en ressources hydriques et en environnement* qui a été mandatée par la MRC de Thérèse-De Blainville pour réaliser ladite étude (Résolution numéro 2015-05-105);



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QUE** la firme *JFSA Experts-conseils en ressources hydriques et en environnement* n'inclut pas dans son offre de services les mesures de hauteurs/débits d'eau sur la Rivière aux Chiens;

**ATTENDU QUE** ces campagnes de mesures devraient s'étaler sur une période de 4 ans et commencer à compter de l'été 2015;

**ATTENDU QUE** ces mesures des hauteurs d'eau qui seront transposées en débit via une courbe de tarage représentent une étape obligatoire dans ladite étude;

**ATTENDU QUE** les devis reçus de la firme *JFSA Experts-conseils en ressources hydriques et en environnement* et du *COBAMIL* concernant les quatre (4) années de campagnes de mesure des hauteurs/débits d'eau sur la Rivière aux Chiens :

- JFSA : 59 380 \$ plus taxes
- COBAMIL : 43 225 \$ taxes incluses

**ATTENDU QUE** le *COBAMIL* connaît bien les réseaux des bassins versants qui sillonnent la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU** le coût de l'offre de services du *COBAMIL*;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 938 (2.1) du Code municipal du Québec et de l'article 573.3 (2.1) de la Loi sur les cités et villes, la MRC peut conclure un contrat de services avec un organisme à but non lucratif;

**ATTENDU** le statut d'organisme sans but lucratif (OSBL) du *COBAMIL*;

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc  
Mairesse Ville de Rosemère  
appuyé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** le conseil de la MRC octroie le contrat au *COBAMIL* pour qu'il réalise les mesures des hauteurs/débits d'eau sur la Rivière aux Chiens durant les quatre (4) prochaines années, et ce à compter de 2015 pour un montant de quarante-trois mille deux cent vingt-cinq (43 225,00 \$) taxes incluses réparti comme suit :

- Année 1 (2015) 13 625 \$
- Année 2 (2016) 12 050 \$
- Année 3 (2017) 8 800 \$
- Année 4 (2018) 8 800 \$

**QUE** le conseil autorise le directeur général de la MRC à déboursier les montants subséquents à même le budget de fonctionnement de la MRC sur présentation des factures de la part de *COBAMIL*;

**QUE** le conseil autorise le directeur général de la MRC de réallouer les fonds nécessaires du compte budgétaire «2454100 Honoraires-Matières résiduelles» au compte budgétaire 2462120 «Cours d'eau – Rivière aux Chiens»;

**QUE** l'offre de services envoyée par le *COBAMIL* à la MRC en date du 6 juillet 2015 fasse foi de contrat entre les parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



N° de résolution  
2015-07-137

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**OBJET:** Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT)  
entre la MRC et le MAMOT – Autorisation de signature

**ATTENDU** l'objet de l'entente et ses champs d'applications relatives au Fonds de développement des territoires;

**ATTENDU QUE** ladite entente doit se conclure suivant les termes du premier alinéa de l'article 126.3 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1), ci-après «la LCM»;

**ATTENDU** le rôle et les responsabilités de la MRC que lui confère l'article 126.2 de la LCM;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville ont pris acte de ladite entente;

Il est proposé par Monsieur Ramez Ayoub  
Maire Ville de Lorraine  
appuyé par Monsieur Richard Perreault  
Maire Ville de Blainville

**QUE** le conseil autorise, monsieur Paul Larocque, préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville à signer ladite entente relative au Fonds de développement des territoires;

**QUE** copie de l'entente s'ajoute aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2015-07-138

**OBJET:** Avenants à l'entente de gestion du Fonds local d'investissement  
(FLI)

**ATTENDU** l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec le 20 avril 2015 du projet de Loi numéro 28 (Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016), ci-après nommée la Loi;

**ATTENDU QUE** l'article 284 de la Loi prévoit le transfert de l'ensemble des droits, obligations, actifs et passifs du Fonds local d'investissements (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS) du CLD vers la MRC;

**ATTENDU QUE** le nouveau paragraphe 126.4 de la Loi sur les compétences municipales permet à une MRC de déléguer l'administration de ses activités de développement économique à un organisme à but non lucratif constitué à cette fin tel qu'un CLD;

**ATTENDU** l'article 286 de la Loi qui prévoit qu'un CLD à qui une MRC avait délégué son mandat de développement économique, avant la sanction de la Loi le 21 avril 2015, en conserve le mandat de façon transitoire jusqu'à ce que la MRC lui confie de façon permanente;

**ATTENDU QUE** la Société de développement économique Thérèse-De Blainville (CLD) (SODET(CLD)) a été désignée le 14 juillet 2004 par la MRC de Thérèse-De Blainville en vertu de la résolution 04-101, ci-après désigné le CLD,

**ATTENDU** la volonté exprimée par les maires de la MRC de Thérèse-De Blainville de maintenir la SODET (CLD) en fonction dans ses mandats et instances;



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse Ville de Boisbriand  
appuyé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

et résolu

**QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville demande à la SODET (CLD), qu'un membre délégué du conseil d'administration de la MRC de Thérèse-De Blainville soit ajouté à la composition du comité FLI;

**QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville demande à la SODET(CLD) de poursuivre la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) tel que défini dans la politique d'investissement du FLI et de conserver les dossiers physiques et informatiques et ce du 20 avril 2015 au 31 décembre 2015;

**QUE** la direction générale ou un des signataires dûment autorisés par le conseil d'administration de la SODET (CLD) ont l'autorité de signer les contrats de prêts et de prendre toutes ententes relatives à la bonne gestion du FLI au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**QU'**un des signataires dûment autorisés par le conseil d'administration de la SODET (CLD) et un membre délégué par la MRC de Thérèse-De Blainville ont l'autorité de tirer des chèques à l'ordre des entreprises bénéficiaires de prêts du FLI à partir du compte bancaire FLI de la MRC de Thérèse-De Blainville dédiés à cette fin;

**QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville demande à la SODET(CLD) de conserver la gestion du compte bancaire distinct du FLI au nom de la SODET(CLD), à la Caisse populaire Desjardins de l'envolée, folio 482432, lequel sera comptabilisé dans les actifs de la MRC de Thérèse-De Blainville au même titre que s'il avait été transféré;

**QUE** la Caisse Populaire Desjardins de l'Envolée émette une carte que la directrice générale, Mme France Sylvain, pourra utiliser pour effectuer des dépôts au compte FLI. Cette carte ne permettra pas de faire des retraits;

**QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville demande à la SODET (CLD), de modifier sa politique d'investissement du FLI afin de respecter le cadre normatif actuel et l'exigence de la Loi, soit la valeur totale maximale de 150 000\$ de l'aide financière FLI octroyé à un même bénéficiaire à tout moment à l'intérieur d'une période de douze mois;

**QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville délègue ses pouvoirs au comité FLI de la SODET(CLD) qui étudiera et approuvera les dossiers en conformité avec la politique d'investissement établie et adoptée par le conseil d'administration de la SODET (CLD);

**QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville prendra acte des projets autorisés par le comité FLI de la SODET(CLD), en bloc, 2 fois par année;

**QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville demande à la SODET (CLD) d'informer les bénéficiaires de financement de la part du FLI, de la cession du contrat du prêt les liant à la SODET (CLD) en faveur de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville demande à la SODET (CLD) de publier une cession de droits en faveur de la MRC de Thérèse-De Blainville concernant toutes les hypothèques offrant des garanties liées aux prêts ayant cours au transfert du fonds FLI. Cette publication sera effectuée au Registre des droits personnels et réels immobiliers



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

(RDPRM) en ce qui concerne les hypothèques mobilières et au Registre foncier, par acte notarié, en ce qui concerne les hypothèques immobilières;

**QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville demande à la SODET (CLD) que, pour tout financement actif du FLI pour lequel une assurance-vie a été souscrite en faveur du CLD, le bénéficiaire du produit d'assurance soit changé pour la MRC de Thérèse-De Blainville;

**QUE** la SODET(CLD) dépose à la MRC de Thérèse-De Blainville ses états financiers annuels vérifiés incluant ceux du FLI;

**QUE** la SODET(CLD) fasse parvenir régulièrement un compte-rendu à la MRC sur la gestion du FLI;

**QUE** la présente résolution fasse partie intégrante de l'entente encore en vigueur et signée le 16<sup>ème</sup> jour de septembre 1998 par le ministère des Régions, la MRC de Thérèse-De Blainville et la Société de développement économique Thérèse-De Blainville (CLD).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2015-07-139

**OBJET: Désignation de Madame Madeleine Leduc, Mairesse Ville de Rosemère à titre de déléguée de la MRC auprès du comité FLI**

**ATTENDU** la résolution de la MRC de Thérèse-de Blainville numéro 2015-07-138 précisant des avenants à l'entente de gestion du FLI déléguée par la MRC à la SODET;

Il est proposé par Monsieur Ramez Ayoub  
Maire Ville de Lorraine  
appuyé par Monsieur Richard Perreault  
Maire Ville de Blainville

**QUE** le conseil désigne, Madame Madeleine Leduc, Mairesse Ville de Rosemère à titre de déléguée de la MRC en vue de siéger au comité FLI de la SODET;

**QUE** le conseil statue que, Madame Madeleine Leduc, Mairesse Ville de Rosemère ait autorité de tirer des chèques à l'ordre des entreprises bénéficiaires de prêts du FLI à partir du compte bancaire FLI de la MRC de Thérèse-De Blainville dédiés à cette fin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2015-07-140

**OBJET: Équipement métropolitain - Demande d'un tarif préférentiel pour les membres de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)**

Ce point a été retiré avec la recommandation de le présenter plutôt à la Table des Préfets et Élu de la Couronne Nord dans le cadre de ses travaux.

2015-07-141

**OBJET: Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Monsieur Denis Bourgeois  
Conseiller Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau  
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines



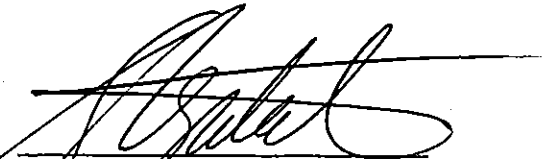


**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

DE lever la présente réunion à 9 :30 heures

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

  
Paul Larocque, Préfet  
Kamal El-Batal, Directeur général  
et Secrétaire-trésorier

8 juillet 2015

**Certificat de disponibilité de fonds :**

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2015-07-129 à 2015-07-141 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 8 juillet 2015.

Émis le 8 juillet 2015 conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

  
Kamal El-Batal,  
Directeur général et Secrétaire-trésorier



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

